



Saint-Brieuc le 28 Janvier 2021

Monsieur Le Président  
Conseil Départemental des Côtes d'Armor  
9 Place du Général De Gaulle  
22000 Saint-Brieuc

## Lettre ouverte

Monsieur le Président,

En réponse à votre mail du 26/01/2021, qui nous accuse de bafouer la démocratie, il nous semble important de vous rappeler les fondements de notre République et de notre Histoire.

Un peu de Droit :

- dès 1789, le droit de grève et de manifester est inscrit **dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen**
- **Article 6 de la Constitution du 27/10/1946** : " Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix "
- **Article 7 de la Constitution du 27/10/1946** : " le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent "
- **Article 28 de la Charte des droits fondamentaux de l'union européenne** : "Les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives, ont, conformément au droit de l'Union et aux législations et pratiques nationales, le droit de négocier et de conclure des conventions collectives aux niveaux appropriés et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève."

Rappelons également que le débat démocratique et le dialogue social ne s'arrête pas uniquement aux urnes , mais se poursuit tout le long d'un mandat quel qu'il soit.

Nous avons respecté les règles encadrant le droit de grève :

- le 20/01/21, un préavis de grève a été déposé
- le 22/01/21, Monsieur CHEVALIER reçoit les organisations syndicales et n'accepte pas de revenir sur la suppression des 25 postes.
- le 25/01/21, face à ce refus, nous maintenons le préavis de grève et manifestons.

En refusant le dialogue et la négociation, c'est donc Vous, qui bafouez les grands principes de notre Démocratie.

Vous voulez supprimer 25 Postes (emplois), dont 22 postes sur les Routes, 1 poste à la Reprographie, 1 poste au secrétariat de la Direction Générale et 1 poste suite au départ de la gardienne des bâtiments du Département et de la Préfecture.

Ce ne sont pas 25 postes « non pourvus » comme vous l'écrivez mais 25 postes qui n'ont jamais été mis à la vacance ...

Comme il est simple aujourd'hui de les supprimer !!!!!!!

**Ayez conscience que notre objectif sera toujours de défendre les agents, le service public pour les Costarmoricains.**

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD